

deux autres, en se défendant, s'étaient éloignés dans le bois et avaient été tués plus loin, et que la prudence ne permit pas d'aller, le jour même, à la recherche de leur corps, par la crainte de quelque embuscade. Du moins, quoiqu'ils eussent été tués le 9 de juin, ils ne furent inhumés que trois jours après, sans doute parce que la traite des Iroquois, comme nous allons le raconter, avait donné aux colons de Villemarie plus d'assurance. Ces deux victimes furent Bernard Berté, des environs de Lyon, et Pierre vulgairement *l'Auvergnat*.

XIV.

Les Hurons tués ou mis en fuite; les trois prisonniers conduits d'abord à Chambly.

Les trois prisonniers Français, conduits au Fort des ennemis, furent aussitôt liés étroitement, pour qu'ils ne pussent s'enfuir à la faveur des ténèbres. Alors les Hurons, joignant la scélératesse à la perfidie, se mirent eux-mêmes à les insulter, et continuèrent de la sorte toute la nuit; mais, le matin survenant, accablés qu'ils étaient de sommeil, ils s'endormirent profondément tout proche du Fort des Iroquois, qui profitèrent de ce moment pour tomber sur eux et les tailler en pièces. La moitié de ces Hurons restèrent sur la place; les autres, parvenant à s'échapper, coururent à Villemarie, où on voulut bien leur donner un asile, au lieu de la mort, qui leur était due si justement. Les uns y arrivèrent le jour même, d'autres le lendemain 10 juin, et apprirent aux colons les tristes détails que nous venons de donner. Après que les Iroquois eurent traité de la sorte les Hurons, ils s'emparèrent de leur treize canots et de toutes leurs pelleteries, et traversèrent le fleuve, conduisant avec eux nos trois prisonniers, à la vue des colons de Villemarie, qui n'étaient pas en force pour pouvoir prudemment les poursuivre et les attaquer. Le dessein de ces barbares était, après avoir descendu quelque temps le fleuve, d'aller par terre et de couper à travers les bois jusqu'au lieu appelé ensuite Chambly. Mais, ayant une trop grande quantité de castors à porter, ils furent contraints d'en abandonner une partie et rompirent à coups de hache les canots, afin de les rendre inutiles, comme ils faisaient toujours dans de semblables occasions. Etant donc arrivés au lieu où ils avaient résolu de se rendre, ils jugèrent que quatre ou cinq lieues faites dans les bois auraient assez dépaysé leurs prisonniers, et qu'il n'était plus nécessaire de les garder désormais si étroitement, n'y ayant point d'apparence qu'ils pussent reconnaître leur chemin pour retourner à Villemarie.

XV.

L'un des trois prisonniers s'évade et retourne à Villemarie.

Toutefois, l'un des trois prisonniers, chargé de servir un sauvage, et, en cette qualité, de faire bouillir la chaudière, profita de la nécessité où il était d'aller chercher du bois pour se dérober à la surveillance de son maître, et trouva son salut dans la fuite. Il fut assez heureux pour se rendre, à travers les bois, jusqu'au lieu même où les vainqueurs avaient laissé leurs canots et leurs pelleteries. Choisisant alors un des canots qui était le moins endommagé, il boucha avec des herbes les trous que les Iroquois y avaient faits, y mit une certaine quantité de peaux de castor, et alla ainsi équipé à Villemarie. M. de Maisonneuve, en le revoyant, éprouva une certaine satisfaction aussi vive qu'elle était naturelle, et dit :